Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_072-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18
Votants : 20
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
26 juin 2026

Date de la publication :
26 juin 2026

Vote :	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **26 juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - M. PAPINEAU - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. CORBIN) - Mme JAMAULT - Mme CHEMIN S. (pouvoir à Mme ASCOËT) - Mme GARDAN - M. TOREL

Secrétaire de séance : Monsieur **Jean-Luc PIVETTE** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/072 : LOTISSEMENT DES ROLANDERIES – ETUDE DETAILLEE DU SDE35 DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE ET L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M. le Maire

La collectivité a sollicité le SDE35 pour les travaux nécessaires sur le réseau électrique et sur celui d'éclairage public.

Présentation de l'étude détaillée précisant les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée par le SDE35 (modalités techniques, administratives et financières)

LOT PUBLIC - LES ROLANDERIES - 20 LOTS

Estimation globale de l'opération
Réseau électrique – Eclairage public

Travaux sur le réseau électrique

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	42 390.90 €
TAUX SDE	40.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	16 956.36 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	25 434.54 €
T.V.A	0.00 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**25 434.54 €**

Travaux sur le réseau d'éclairage public de 1ère phase

Détail des modalités financières – Eclairage 1ère phase	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	10 065.30 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_072-DE

TAUX SDE	0.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	0.00 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	10 065.30 €
T.V.A	0.00 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**10 065.30 €**

Travaux sur le réseau d'éclairage public de 2nde phase

Détail des modalités financières – Eclairage 2nde phase	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	19 600.00 €
TAUX SDE	0 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	0.00 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	19 600.00 €
T.V.A	0 %
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**19 600.00 €**

Nota :

Le réseau d'électricité et la réalisation du génie civil de l'éclairage public seront réalisés dans une première phase de travaux de viabilisation du lotissement.

La pose du matériel d'éclairage public interviendra lors d'une deuxième phase de travaux d'aménagement des espaces publics.

Le SDE35 gère les déclarations liées à la TVA (FCTVA).

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (20 votants) :

- **D'APPROUVER l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 faisant apparaître une participation globale de la commune de 55 099.84€ € (dont 35 499.84€ en première phase) ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer l'engagement ;**
- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 02/07/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON